

**M. l'Orateur:** Je rappelle à la Chambre que, si le premier ministre prend la parole maintenant, il mettra fin à la discussion.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas songé à prendre part à cette discussion. (*Exclamations*) Doucement, doucement. Tout ce tapage me rappelle les braiments d'un troupeau d'ânes.

**Une voix:** Vous devez vous y connaître.

**M. Howard:** J'aimerais faire une observation ou deux et remercier l'honorable député de Rosedale (M. Walker) d'avoir eu l'amabilité et la bonté de tolérer notre présence à la Chambre, ainsi que le gouvernement de son indulgence en nous admettant même ici. Nous sommes reconnaissants au député de nous permettre de venir ici, de temps à autre, prendre part à la discussion. Je me demande s'il sait que le Règlement s'applique également à tous les députés, que les droits parlementaires aussi sont énoncés dans le Règlement qui a été élaboré au cours de nombreuses années d'exercice du gouvernement parlementaire en Grande-Bretagne et dans notre pays. Si l'honorable député ne connaît pas le Règlement, je lui conseille de consulter le premier ministre (M. Diefenbaker) qui le renseignera et sur le Règlement et sur la procédure. J'aimerais aussi lui rappeler que l'intolérance ouvre la voie à la dictature.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Skeena se rappellera que j'ai interrompu l'honorable député de Rosedale quand je me suis rendu compte qu'il s'engageait dans la mauvaise voie. J'espère que je n'aurai pas à interrompre l'honorable député de Skeena.

**M. Howard:** J'espère, moi aussi, que vous n'aurez pas à m'interrompre, monsieur l'Orateur, mais je tâchais d'aller aussi loin dans cette voie que l'honorable député de Rosedale. Peut-être l'honorable député de Rosedale sait-il,—et ici il s'agit d'une petite digression par rapport à la motion,—qu'il y a eu en Colombie-Britannique, en 1941, une coalition directe entre les partis libéral et conservateur, coalition qui a duré plusieurs années. Bien entendu, la situation est différente ici. Il ne s'agit pas d'une coalition directe et, à titre de membre de l'opposition officielle et véritable, j'aimerais aussi remercier le premier ministre d'avoir signalé au début de son discours les articles du discours du trône dont la Chambre n'a pas encore été saisie. D'autres honorables députés ont discuté cette affaire en détail, mais j'aimerais signaler que les questions mentionnées dans le discours du trône, à l'égard desquelles aucun détail n'a été donné, sont celles qui seront probablement les plus importantes à discuter au cours de la présente session et il semble n'y avoir

aucune nécessité pour se dépêcher et se bousculer pour les étudier. La hâte entraîne le gaspillage, comme vous le savez, monsieur l'Orateur et, à mon avis, il ne s'agit là que d'une tentative de légiférer par voie d'épuisement, c'est-à-dire en reportant les principales mesures législatives à la fin de la session alors qu'on ne peut les étudier de façon satisfaisante et comme il convient. En agissant de la sorte, le gouvernement n'obtiendra pas de bonnes mesures législatives.

La conclusion évidente que nous pouvons tirer, malgré l'écran de fumée avec lequel le ministre des Travaux publics (M. Green) a obscurci cette affaire,—et il est passé maître dans l'art de faire cela à chaque occasion propice,—c'est qu'il nous faut étudier en vitesse ce programme législatif, non pas parce que nous sommes dans une situation spéciale résultant de la tenue de deux élections en l'espace d'un an, ou résultant d'une session incomplète avant les élections de l'an dernier, ou encore parce qu'il s'agit d'un gouvernement minoritaire et le reste, mais parce qu'il existe un sentiment de mécontentement et d'impatience au sein de l'arrière-banc ministériel. Je connais personnellement nombre de ces députés, et j'ai causé avec eux; ils m'ont dit qu'ils sont mécontents, qu'ils sont impatients, qu'ils n'aiment pas se trouver ici parce qu'ils ont relativement très peu à faire. Par conséquent, ils voudraient en finir et retourner à leur profession d'avocat ou à quelque occupation que ce soit ou encore se dépêcher à retourner dans leur circonscription afin de pouvoir y consacrer tout le temps possible, ce que tous voudraient faire. Évidemment, le premier ministre cède en ce moment à cette pression de son arrière-banc. Il aurait mieux valu, il me semble, qu'il l'eût fait plus tôt au cours de la session.

**M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je m'opposerai à la motion présentée par le premier ministre, et voici les diverses raisons pourquoi j'agirai ainsi. Le leader de la Chambre nous a accusés d'injustice envers d'autres députés de la Chambre. Il me semble que lorsque le leader de la Chambre a déclaré que nous siégeons actuellement pendant 25 heures et demie seulement par semaine, sans s'en douter il se montrait très injuste envers tous les députés de la Chambre, parce que le ministre, réflexion faite, conviendra que les journaux aimeraient signaler en première page que certains députés s'opposent à travailler plus de 25 heures et demie par semaine. Il me semble que s'il y a eu quelque injustice cet après-midi, cela a été dû au fait d'appeler l'attention du public sur le compte rendu officiel et au fait que la Chambre siège pendant 25 heures et demie par semaine alors